

PRISE DE LICENCE

LICENCE FFJDA 2020-2021

Comment procéder

Que vous soyez un nouvel adhérent, ou un ancien judoka, ayant déjà été licencié dans un club officiel FFJDA, vous devrez, à partir de maintenant, **prendre vous-même votre licence en ligne avant votre inscription.**

Autres documents demandés : fiche d'inscription, une photo d'identité, un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo, avec en plus la mention spéciale : « apte au Judo en compétitions » pour ceux âgés de 8 ans et plus.

Attention ! Plus aucun judoka ne sera accepté sur le tatami sans ces indispensables documents.

Procédure :

Connectez-vous au site internet de la FFJDA : www.ffjudo.com

Au milieu, en haut, en noir : Licence en ligne.

Vous aurez ensuite le choix entre :

1. Vous n'avez jamais été licencié à la FFJDA

Suivez les instructions indiquées à l'écran, et remplissez le tout sans faire de faute... Vous devrez taper ensuite le département du club : 75..!! puis dans la liste choisir le nom du club: PUC puis la lettre du Dojo correspondant à la salle PRINCIPALE d'entraînements que vous fréquentez etc...
NE VOUS TROMPEZ PAS DE CLUB... P.U.C
RELISEZ CHAQUE LIGNE AVANT DE VALIDER...

OU

2. Vous avez déjà été licencié à la FFJDA

Dans ce cas N° 2, vous aurez besoin de votre n° de licence (voir petite carte plastifiée reçue par courrier la saison dernière...). Attention le club ne stocke pas les N° de licence... Si vous l'avez égaré, faites comme si vous étiez nouveau licencié et procédez alors comme le N° 1.

3. Recherchez le nom du club dans la liste (PUC) puis cochez la lettre A-B-C-D etc correspondant à la salle principale, où vous suivez les entraînements, etc

Dans les deux cas : suivez les instructions.

Vous n'aurez besoin ni de mot de passe, ni de régler ladite licence de 40 € qui est incluse (et non-déductible) de la cotisation payée lors de l'inscription au PUC.